



POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE LA SANTE,
DE LA PROTECTION SOCIALE GENERALISEE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
*chargé de la prévention,
de la réforme de l'administration
et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme*

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES
.....

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE
D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA
FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE
FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

**Une série de questions portant sur l'organisation du travail dans le
cadre des missions des aides techniques.**

**Jeudi 3 avril 2014
(Durée : 1h30, coefficient 3)**

Aucun autre document n'est autorisé.

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE
D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNEE 2014

1^{ère} question (8 points) :

Vous êtes envoyé en mission aux îles Tuamotu pour intervenir sur un bâtiment appartenant à la Polynésie française avec l'équipe de 5 aides techniques dont vous êtes responsable.

Les travaux doivent être effectués en deux semaines et vous vous êtes organisés en conséquence. Les matériels nécessaires à vos travaux ont déjà été envoyés sur place.

Pour des raisons indépendantes de votre volonté, votre chantier n'a pas pu avancer comme prévu et vous constatez que vous ne pourrez pas terminer les travaux avant le retour de votre équipe à Tahiti.

Vous faites un rapport à votre supérieur hiérarchique présentant :

- les raisons du retard des travaux ;
- les initiatives que vous proposez de prendre concernant le chantier avant le retour de votre équipe à Tahiti (sécurité et protection du chantier, sauvegarde des matériels ...).

2^{ème} question (6 points) :

Vous êtes responsable de votre équipe de 4 aides techniques et votre supérieur hiérarchique vous a demandé de réaliser certains travaux.

Au cours de la réalisation de ceux-ci, l'un de vos agents se blesse.

1°) Que faites-vous ?

2°) Votre supérieur vous demande de lui exposer, par écrit, les circonstances et les causes de l'accident.

3^{ème} question (6 points) :

Vous êtes chargé de réaliser les travaux d'entretien et de maintenance du mur de clôture de la subdivision que votre supérieur hiérarchique vous a confiés.

Le propriétaire du terrain voisin de celui de la subdivision refuse que vous effectuiez ces travaux et s'y oppose en criant et en menaçant de violences physiques les agents de votre équipe et en les injuriant.

Dans le cadre de leurs activités professionnelles, les fonctionnaires ont-ils la garantie d'être protégés par l'administration ?

Pouvez-vous citer d'autres droits garantis au fonctionnaire par le statut de la fonction publique ?